

Champguyon,

Le 10 juillet 2023

51310 CHAMPGUYON

A l'attention de M. Alain JAQUINET,
Commissaire Enquêteur.

Projet de Parc éolien des Champeaux :

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je profite de cette enquête publique afin de vous faire part de mon opposition à l'implantation de 6 éoliennes sur les communes de Nesle La Reposte et des Essarts Le Vicomte.

Dans un premier lieu je m'oppose à ce projet car il s'agira de 6 éoliennes géantes, d'une hauteur de 184m en bout de pales. Cette hauteur est déjà inadmissible, mais le sera d'autant plus que ces 6 éoliennes seront installées sur un haut point du territoire et donc visibles de tous les villages alentours et notamment de la ville de Provins classée au Patrimoine Universel de l'UNESCO.

En plus de cette nuisance visuelle perceptible d'un très grand nombre d'habitants, les habitants des communes de Nesle La Reposte et des Essarts Le Vicomte devront également supporter les nuisances sonores forcément beaucoup plus importantes au vu de la taille et de la puissance de ces 6 éoliennes qui se trouveront entre les 2 communes très proches l'une de l'autre.

Cette nuisance aura donc un impact sur la santé et le bien-être des habitants. Ce projet ne respecte donc pas le 1^{er} article de la Charte de l'Environnement 2004 (Conseil Constitutionnel) qui stipule : 'Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.'

L'impact des éoliennes sur la santé est à présent prouvé. En 2021, la Cour d'appel de Toulouse a reconnu le syndrome éolien. A la longue, les nuisances sonores et le balisage lumineux de ces éoliennes proches des habitations finissent par provoquer des maux de tête et des troubles du sommeil, voire des maladies cardio-vasculaires. Les éoliennes balancent également des infrasons, lesquelles se propagent dans le sol. Je me dois aussi d'évoquer le rayonnement électromagnétique émis par les éoliennes et les câbles qui permettent d'évacuer l'énergie produite, câbles enfouis à tout juste 30 cm sous terre.

En plus d'impacter la santé des hommes, elles impactent également la santé des animaux qui en sont très sensibles. L'impact des éoliennes sur la biodiversité ne peut

pas être nié et il ne faut pas oublier que le parc des Champeaux sera proche de bois, de la forêt de la Traconne et de la vallée de la Noxe. Toute la faune du secteur va donc également être impactée.

Pour toutes ces raisons (infrasons, balisage lumineux, nuisances sonores, rayonnement électromagnétique), le bien-être mental, physique et social des habitants est forcément impacté par la présence d'éoliennes, alors que dire d'éoliennes de 184m de haut en bout de pale. Pourtant à la base, si nous avons choisi de vivre à la campagne malgré les contraintes que cela implique au niveau des déplacements, c'est pour le cadre vie sain, la nature et son environnement.

Pour finir, il me tient également à cœur d'évoquer la dépréciation immobilière qui en résultera. Il ne faut pas oublier que ce projet de parc éolien des Champeaux n'est pas le seul aux alentours. Les Communes de Nesle La Reposte et des Essarts Le Vicomte sont déjà impactées par les parcs éoliens très proches des Portes de Champagne (6 éoliennes), d'Escardes (6 éoliennes) et des 3 éoliennes situées sur la Ferme de la Bertine au dessus de Nesle La Reposte. Avec ce projet des Champeaux, les villages de Nesle La Reposte et des Essarts le Vicomte vont être comme encerclés. Ce mitage de 'petits' parcs éoliens implique aussi une possible densification de ces parcs, (ce qui est actuellement le cas avec les projets d'extension en cours, avec l'implantation de 5 éoliennes supplémentaires pour le parc des Portes de Champagne II et de 3 pour le parc d'Escardes-Saint Bon), et donc mener à une saturation comme c'est le cas à l'est de la ville de Sézanne. Cette accumulation de projets ne peut qu'entraîner une dévalorisation certaine des biens immobiliers.

L'image touristique du secteur s'en trouvera aussi également dégradée, image quasi exclusivement basée sur nos petites églises, nos bois et forêts, sa faune et sa flore.

Qui plus est, notre territoire, le sud-ouest marnais, a suffisamment contribué à l'implantation d'éoliennes.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose donc à l'implantation du parc éolien des Champeaux sur les Communes de Nesle La Reposte et des Essarts les Vicomte.

Recevez, Monsieur, mes salutations distinguées.